

# CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

## DÉLIBÉRATION N° 23-035 – 13 avril 2023

### Finances Locales

#### Décisions budgétaires

#### Quorum :

7

#### Présents :

8

#### Pouvoirs :

2

#### Votants :

10 (délibérations n° 23-034, n°23-036, n°23-037, n°23-038, n°23-039, n°23-040)

9 (délibérations n° 23-035 et n°23-041)

#### Présents :

Dominique DELAMARRE - Joël SIELLER - Nadine JOUAULT - Pascale THEZE - Elise LE CAMPION - Sylvie FLATTOT - Christiane GORTAIS - Sylvie LE LAY

#### Excusés :

Jean-Marc JOUMIER - François CHARMETEAU - Cécile FRANCOIS - Daniel HOUSSAIS - Elodie CORRE

#### Pouvoirs :

Elodie CORRE à Joël SIELLER - Cécile FRANCOIS à Sylvie FLATTOT

#### Secrétaire de séance :

Christiane GORTAIS

REÇU LE

26 AVR. 2023



PRÉFECTURE  
D'ILLE ET VILAINE

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Guichen s'est réuni salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique DELAMARRE, Président, après avoir été convoqué le sept avril deux mille vingt-trois, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### CCAS - Aide à Domicile - Aide à Domicile APA - Comptes administratifs 2022 et Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses 2022 pour l'EHPAD

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'Administration est invité à élire un président, uniquement pour la question traitant des comptes administratifs et de l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD).

Est désigné présidente : Sylvie FLATTOT

La présentation des comptes administratifs et de l'ERRD 2022 peut se résumer comme ci-après :

#### COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL (joint)

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	926,52			85 909,78		84 983,26
Opérations de l'exercice	777 537,37	782 054,90	74 376,95	8 435,08	851 914,32	790 489,98
<b>TOTAUX</b>	<b>778 463,89</b>	<b>782 054,90</b>	<b>74 376,95</b>	<b>94 344,86</b>	<b>851 914,32</b>	<b>875 473,24</b>
Résultat de clôture		3 591,01		19 967,91		23 558,92
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>778 463,89</b>	<b>782 054,90</b>	<b>74 376,95</b>	<b>94 344,86</b>	<b>851 914,32</b>	<b>875 473,24</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>3 591,01</b>		<b>19 967,91</b>		<b>23 558,92</b>

ERRD DE L'EHPAD (joint)

COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE AIDE A DOMICILE (joint)

LIBELLE	SECTION D'EXPLOITATION		SECTION D'INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	76 889,10			686,24	76 889,10	686,24
Opérations de l'exercice	182 756,70	225 876,13	0,00	0,00	182 756,70	225 876,13
TOTAUX	259 645,80	225 876,13	0,00	686,24	259 645,80	226 562,37
Résultat de clôture	33 769,67			686,24	33 083,43	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	259 645,80	225 876,13	0,00	686,24	259 645,80	226 562,37
RESULTATS DEFINITIFS	33 769,67			686,24	33 083,43	

COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE AIDE A DOMICILE APA (joint)

LIBELLE	SECTION D'EXPLOITATION		SECTION D'INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		20 457,52		726,64		21 184,16
Opérations de l'exercice	484 205,50	455 819,82	0,00	0,00	484 205,50	455 819,82
TOTAUX	484 205,50	476 277,34	0,00	726,64	484 205,50	477 003,98
Résultat de clôture	7 928,16			726,64	7 201,52	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	484 205,50	476 277,34	0,00	726,64	484 205,50	477 003,98
RESULTATS DEFINITIFS	7 928,16			726,64	7 201,52	

Compte tenu de ces éléments, *il vous est proposé* :

- 1°) de donner acte au Président de cette présentation des Comptes Administratifs et de l'ERRD 2022 ;
- 2°) de constater, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire ;
- 3°) de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- 4°) d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Dominique DELAMARRE, Président du CCAS, quitte la salle.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte ces propositions à l'unanimité.

Le Vice-Président du CCAS,

Joëli SIELLER



La secrétaire de séance,

Christiane GORTAIS

**POUR AMPLIATION  
CERTIFIÉ EXECUTOIRE**

compte tenu de la  
- Réception en préfecture

le 26 AVR. 2023

Publication le

Notification le

17 AVR. 2023

Le Président,



**CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE**

Les voies de recours	Les délais
<b>Devant le Président du CCAS</b> <i>. Le recours gracieux</i>	Si le <i>recours gracieux</i> est présenté dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte, le demandeur dispose, à partir du refus, express ou tacite, d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux devant le Tribunal Administratif.
<b>Devant le Tribunal Administratif</b> <i>. Le recours contentieux</i>	Le <i>recours contentieux</i> doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte par voie postale ou par l'application Télérecours accessible par le site <a href="http://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>